

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 / 06 / 2021**

Présents :

Evelyne BEMUS  
Sandra CROIX  
Caroline MENIER  
Evelyne THOMAS

Thierry BOUET  
Pierre FABRE  
Gérard RIPARD  
Sandra URBAIN - MERCIER

Fabien CHAUSSE  
Antoine MANET  
Cindy RONDET

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN - MERCIER

Procuration : Frédéric SIMON à Antoine MANET

**Projet d'Aménagement et de Développement Durables – P.A.D.D.**

Le maire informe le Conseil Municipal sur le contenu du futur P.A.D.D.

Ce document est l'une des pièces constitutives du dossier du P.L.L.U.I. Il expose le projet d'aménagement de La Communauté de Communes en termes d'aménagement, d'équipement ; d'urbanisme, de paysage, de Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des Continuités écologiques, de l'habitat, des transports et des déplacements, des réseaux d'énergie, du Développement des communications numériques, de l'équipement commercial, du développement Economique et des loisirs. (Le contenu du P.A.D.D. est défini par l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme).

**Délibération N ° 2021 / 25 – Rénovation de l'éclairage public suite à une panne « Rue Paul Bardin » AI 0232 – Dossier N° 2021-03-101**

Le maire informe que le fonctionnement de l'installation d'éclairage public citée en objet ne peut plus être Assuré et les travaux de réparations sont supérieurs à 500 € HT par point lumineux. En conséquence, le financement prévisionnel correspondant au remplacement de ce matériel vétuste s'élève à 2 206.41 € HT.

Le conseil Municipal prend connaissance du plan de financement prévisionnel établi par le Syndicat Départemental d'Energie :

• Total HT des travaux :	2 206.41 €
• Prise en charge par le SDE sur le montant HT 50 % :	1 103.21 €
• Participation de la Collectivité sur le montant HT 50 % :	1 103.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le plan de financement prévisionnel et prend note qu'à l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittées par le Syndicat.

**Délibération N ° 2021 / 26 - Demande d'autorisation de pose de réseaux d'irrigations enterrés pour Préau Biogaz**

Le Maire donne lecture du courrier et des plans relatifs à la demande du Préau Biogaz qui souhaite relier ses 2 réseaux d'irrigation enterrés existants : celui du Préau et celui de Chou.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, des deux tracés au choix et en avoir délibéré, donne son accord de principe à l'unanimité pour réaliser les travaux permettant de relier les deux réseaux d'irrigation existants et opte pour le tracé de la 1<sup>ère</sup> solution.

**Délibération N° 2021 / 27– Achat et pose abri bus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat d'un nouvel abri bus en bois destiné au nouvel arrêt de transport scolaire créé en septembre et accepte le devis proposé par FORESTA (St Germain du Puy) qui s'élève à la somme de 2 425 € HT.

**Fin de séance**

---